



## Charte de Développement Durable

Conscient qu'à long terme, il n'y a pas de développement possible et durable s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable, l'ONDA s'engage à mettre en œuvre les principes suivants, formant : " La Charte de Développement Durable des Aéroports "

1. Promouvoir une culture d'entreprise au service du développement durable ;
2. Mobiliser l'ensemble de nos ressources par un système de gouvernance basé sur la recherche de l'excellence et de l'efficacité économique ;
3. Asseoir une responsabilité sociale fondée sur le développement des compétences, l'innovation sociale et l'égalité des chances ;
4. Dynamiser les prestations d'utilité générale au sein des plate-formes aéroportuaires et adopter une démarche participative et solidaire impliquant l'ensemble des acteurs concernés ;
5. Assurer la protection des milieux naturels en préservant les ressources et en limitant les nuisances et impacts environnementaux ;
6. Favoriser l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement afin de répondre aux besoins du présent, tout en préservant l'équilibre intergénérationnel ;
7. Veiller à la conformité de nos installations et prestations avec la réglementation nationale et internationale en vigueur et réaliser périodiquement des évaluations écologiques dont les résultats seront publiés ;
8. Privilégier, au-delà des exigences légales, l'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et de la sûreté de l'ensemble des opérations aéroportuaires ;
9. Prendre en compte, dès à présent, et anticiper les besoins et attentes, exprimés ou non, de nos clients, de la collectivité et partenaires pour une amélioration continue de nos services ;
10. Susciter, chez nos partenaires, l'adhésion à nos engagements en matière de développement durable.

M. Abdelhanine BENALLOU  
Directeur Général de l'ONDA